

Les découpeurs d'appartements jouent la montre

Comment protéger les locataires des « découpeurs » ? La question se retrouve au cœur de l'actualité depuis que les foncières, comme Gecina, et les assureurs, tels les AGF, accélèrent la liquidation de leur patrimoine résidentiel. Pourtant, elle s'était déjà posée il y a sept ans et avait conduit à un simple accord, formalisé par un décret signé du ministre du Logement Louis Besson. Cette protection minimale (personnes âgées, revenus inférieurs à 1,5 fois le Smic, handicapés...) pré-

sentait malgré tout l'avantage d'être rétroactive. Or, la Cour de cassation a régulièrement refusé d'entendre les locataires ayant contesté leur congé avant la signature de l'accord. Selon un proche du dossier, « *les découpeurs jouent la montre. Entre la signature d'un nouvel accord et son application, plusieurs années peuvent s'écouler. Le congé-vente, lui, prend six mois* ». Si rien n'est fait, tous les locataires qui se battent aujourd'hui seront comme leurs prédécesseurs, les dindons de la farce ■